

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 10

N° 98

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement consent à la levée de gage.